

La Coopérative de Production d'Énergie Citoyenne  
lance sa campagne de financement  
pour le **Parc Photovoltaïque au sol citoyen**  
**d'Andilly-les-Marais**

Participez  
avant le  
**31 mars**  
**2026 !**



Vous voulez agir pour la transition énergétique ?

Vous disposez d'une épargne qui sommeille dans une banque ?



Donnez lui du sens en investissant dans le **premier parc photovoltaïque au sol citoyen** de Charente-Maritime !

**Le Parc photovoltaïque d'Andilly-les-Marais c'est :**

- Une levée de fonds citoyenne de 275 000 €
- 1626 panneaux solaires (puissance totale : 999 kWc)
- 1270 MWh d'électricité produite/an (300 foyers)

Travaux au printemps 2026 pour une mise en service à l'automne 2026

# Pour participer à cette levée de fonds, c'est très simple

- 1 **Devenez tout d'abord sociétaire** en souscrivant a minima une part sociale de 50 euros.
- 2 **Prenez connaissance** du Document d'Information Simplifié (DIS).
- 3 **Ouvrez un Compte Courant d'Associé (CCA)**. Celui-ci est une avance du sociétaire vis-à-vis de la coopérative sous forme d'un prêt rémunéré à un taux de 3% ou 4% suivant la durée retenue (6 ou 12 ans). NB : le montant investi en CCA ne peut être inférieur à 300 € ni supérieur à 50 fois celui des parts sociales souscrites.
- 4 **Faites votre choix parmi les 2 formules** de placement proposées. Attention, quelle que soit la formule choisie, investir comporte toujours des risques. Il est essentiel de bien prendre connaissance de l'ensemble des documents disponibles sur notre site [coopec.fr](http://coopec.fr). Notez qu'un sociétaire peut détenir plusieurs CCA (panachage de formules).

Formule	A	B
Durée *	6 ans	12 ans (annualisé)
Taux **	3 %	4 %
Intérêts ***	180 €	279 €

\* Dans la formule A, le capital est bloqué sur la durée du prêt (soit 6 ans) ; dans le cadre de la formule B, le capital est remboursé annuellement sur les 12 années.

\*\* L'Assemblée Générale pourra décider annuellement une révision de ces taux en fonction de l'évolution du taux du livret A.

\*\*\* Total des intérêts bruts acquis au terme du CCA pour un investissement de 1 000€, avant prélèvements sociaux et impôts.